

Notice d'information à destination des lauréats du CRPE 2026

➤ Votre affectation en département

Pour procéder à votre affectation, le Rectorat s'est basé sur les dispositions de l'article 10 du décret 90-680 du 1 août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles.

Votre département d'affectation est consultable sur le site du rectorat de l'académie de Bordeaux : <https://www.ac-bordeaux.fr/recrutement-de-personnels-enseignants-1er-degre-121921>

Vous serez contacté(e) prochainement par le service des ressources humaines de votre département d'affectation pour les modalités pratiques.

Des changements de département d'affectation peuvent être accordés à titre tout à fait exceptionnel et uniquement pour des raisons familiales impérieuses ou médicales graves. Ces changements de département ne peuvent conduire à modifier la répartition du nombre de lauréats par département.

➤ Si vous êtes ÉLÈVE FONCTIONNAIRE

Vous allez entrer en 1^{ère} année de Master Enseignement et Éducation (M2E) à l'Inspé. Pendant cette année, vous effectuerez un Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA) au sein d'une école. Les modalités d'affectation pour les 12 semaines de SOPA vous seront communiquées ultérieurement.

➤ Si vous êtes FONCTIONNAIRE STAGIAIRE

Vous allez recevoir le nom de l'école dans laquelle vous allez effectuer votre année de stage à 50% devant élèves ou à temps plein en fonction de votre situation. Vous suivrez également une formation dispensée par l'Inspé ou l'EAFC et adaptée à votre parcours antérieur.

➤ POUR VOUS ACCOMPAGNER

1. Les réponses à vos questions ci-dessous :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/reforme-du-recrutement-et-de-la-formation-initiale-des-professeurs-les-reponses-vos-questions-1523>

2. Les démarches à effectuer

Aucune, vous serez directement contacté(e) par la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale (DSDEN) de votre département d'affectation.

3. Vos contacts

En cas de besoin, vous pouvez joindre le service de gestion des personnels du 1^{er} degré de la DSDEN de votre département d'affectation. Les coordonnées se trouvent sur l'[annuaire](#) du rectorat de Bordeaux.

4. Pour préparer votre rentrée

Ressources pédagogiques :

Afin de prendre vos marques durant l'été, de nombreuses ressources sont disponibles :

- [Circulaire de rentrée 2026 : les priorités de l'année scolaire 2026-2027](#)
- Le site internet de l'académie : <https://www.ac-bordeaux.fr/> et notamment [le projet académique 2026-2030](#) « Terre d'ambitions »
- [Le site du ministère](#) de l'éducation nationale : le système éducatif, les enseignements, la vie scolaire, les métiers et ressources humaines.
- [La note de service](#) « Affectation en qualité d'élève fonctionnaire et de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré – Rentrée de septembre 2026 ».
- [Eduscol](#) : Le portail national des professionnels de l'éducation (programmes officiels, fiches d'accompagnement pédagogique).
- [Canopé](#) : le réseau d'accompagnement pédagogique (boîte à outils, webinaires, conseils pratiques). En particulier l'espace [Nouvel enseignant](#).
- [Cnesco](#) : Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (recherches, dossiers thématiques et recommandations pédagogiques).

Journée d'accueil :

Avant la rentrée scolaire, participez à la journée d'accueil organisée par la Direction des services départementaux de l'Education nationale dont la date vous sera communiquée ultérieurement.

Cette journée a pour objectif de vous présenter :

- Les enjeux de l'année de stage ;
- Les conditions de son déroulement ;
- L'environnement scolaire dans lequel s'effectuera votre mise en situation professionnelle.